

du gouvernement à organiser convenablement les travaux de la Chambre.

Le ministre des Transports a peut-être l'impression qu'il s'est fait jouer un mauvais tour, vu le nouveau rôle du jeune ministre de la Justice, et c'est pourquoi il y a constamment ce jeu de va-et-vient entre eux, le ministre des Transports calé dans son fauteuil et souriant des difficultés où le ministre de la Justice se trouve souvent. Mais il se trouve présentement dans une autre difficulté parce qu'il a présenté au comité un sous-amendement qui, pour employer les mots qu'a utilisés le ministre des Transports lorsqu'il a cité les paroles du leader à la Chambre de l'opposition officielle, mérite la plus grande attention de la part des membres du comité avant que nous prenions une décision sur cette très importante question.

J'ai suivi avec un vif intérêt les propos de l'honorable député de Vancouver-Quadra et de l'honorable député de Vancouver-Burrard, qui ont tous deux eu le courage de déclarer qu'ils s'opposent à l'amendement proposé par l'honorable député de... j'oublie souvent le nom de sa circonscription, mais je pense que nous pourrions parfois le désigner comme le député du ciel, puisqu'on l'appelle si souvent la conscience constitutionnelle de la Chambre, et puisqu'on l'a tant de fois mentionné pour sa connaissance du Règlement et de la procédure du Parlement.

Une voix: Des normes de pureté.

M. Nielsen: Oui, des normes de pureté. Je tiens à dire quelques mots à ce sujet car l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé longuement de l'impression que nous devons donner aux Canadiens, ici au Parlement. Je ne puis me rappeler en ce moment quel grand philosophe a exprimé le premier cette pensée, mais je suis persuadé qu'elle est familière à l'honorable député: c'est qu'on ne doit pas être pur en apparence seulement. Il doit être pur, lui, parce qu'il y a tellement de variantes dans les raisonnements qu'il nous présente de temps à autre, non seulement en ce qui concerne la mesure dont nous sommes saisis, mais en ce qui a trait à d'autres sujets.

Avant que l'on me détourne de mon sujet, je parlais des remarques de l'honorable député de Vancouver-Quadra et de l'honorable député de Vancouver-Burrard. Ces deux honorables messieurs ont eu le courage de prendre la parole et de s'opposer à l'amendement. J'aimerais que l'honorable député d'York-Scarborough, qui a écouté très attentivement et non sans difficulté tout ce qui s'est dit au cours du débat, nous dise sa façon de penser. J'aimerais aussi entendre l'homme de science politique du comité, l'honorable député de Northumberland.

[M. Nielsen.]

M. Moreau: L'honorable député a-t-il voulu dire que l'honorable député d'York-Scarborough devrait se lever et se déclarer d'accord avec un point de vue qu'il ne partage pas? Pour ma part, j'appuie l'amendement.

M. Nielsen: Eh bien, maintenant je sais quelle est sa position. Plus de députés de l'arrière-ban devraient en faire autant.

M. Knowles: Vous saurez de quel côté ils se rangeront si vous permettez que la question soit mise aux voix.

M. Nielsen: L'honorable député dit: mettons la question aux voix et nous verrons la position que chacun prendra. Je désire signaler que c'est la première fois que je prends part au débat, alors que lui s'est fait entendre plusieurs fois. Je voudrais lui dire, dans les termes qu'a employés le ministre des Transports, qu'il s'agit d'une question qui mérite un examen très minutieux.

M. Knowles: Monsieur le président...

M. le président: A l'ordre! L'honorable député veut-il s'adresser au président? Cet échange de conversations et de remarques des deux côtés de la Chambre fait que le président peut difficilement suivre le discours de l'honorable député.

M. Nielsen: Je n'ai aucunement l'intention de contester la décision que vous venez de rendre, mais je dirai, en toute déférence, qu'elle aurait dû viser les députés qui m'interrompent.

M. le président: L'honorable député devrait se rendre compte que je ne m'oppose pas à ce qu'il parle, mais à ce que d'autres honorables députés l'interrompent.

M. Nielsen: Je vous remercie, monsieur le président, de cette décision visant l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre qui ne semble pas vouloir me laisser parler. Je me réjouis de voir que la garde des principes démocratiques est entre bonnes mains.

Un plus grand nombre des députés d'arrière-ban de l'autre côté devraient faire montre d'autant de courage que ceux que je viens de mentionner, les honorables députés de Vancouver-Quadra et de Vancouver-Burrard, et cet homme inimitable qu'est le représentant d'York-Scarborough, qui a également pris position au sujet de l'amendement. Cependant, si le ministre de la Justice n'était pas entré au moment où il l'a fait pour faire sa déclaration, retirant ainsi toutes ses armes au ministre des Transports, un plus grand nombre de députés libéraux auraient peut-être exprimé leurs opinions selon le régime de liberté de parole que préconise parfois le parti libéral quand il le juge à propos.